



Commission intervention ne sont pas inclus dans le TEG

Par **reginal stephane**, le **10/11/2017 à 16:52**

bonjour, je suis commerçant, j'ai un crédit à la banque populaire auvergne Rhône alpes, j'avais 1000€ de découvert autorisé, j'ai vendu mon restaurant le 15 juin, le 30 juin solde débiteur 1300€, et mon levai le découvert ; détail des frais en juillet: 11 commission intervention à 9,70 = 106,70 +

commi immobili 1.62, com de dépasse 0.60, com découv 1,11, intérêt découv 9.54, frais actualisation 60.00, gestion de compte 36.00, frais prélév impayé 10.30, fr prélév impayé 10.30, frais rejet échec prêt 11.00, fr prélév impayé 10.30, fr prélév impayé 12.00.

les commissions intervention sont plafonnées à 20 euros alors que ce n'est pas le cas, et j'ai cru lire qu'il y avait un maximum de 80 euros ?

- Mon TEG à la signature du crédit 2014 était de 5.511462 et aujourd'hui sur mon relevé 13.69 "0.035" journalier es normal.

MERCI